

FORMULAIRE DE SIGNALLEMENT

Votre déclaration est une démarche sérieuse et peut avoir des implications pour les personnes visées.
À ce titre, il est important de bien considérer la véracité des faits observés et des propos tenus afin qu'ils ne soient pas considérés comme diffamatoires. A ce titre, les signalements anonymes ne sont pas recevables.

Pour votre information la recevabilité du signalement sera évaluée notamment à travers les points suivants :

- le signalement décrit-il une situation préjudiciable ?
- le caractère de la situation décrite est-il suffisamment grave ?
- les faits reportés sont-ils contraires à la loi, aux règlements ou au code de conduite ?
- une éventuelle documentation étaye-t-elle le signalement (photo, témoignage, document ...)
- le signalement est-il désintéressé et de bonne foi ?
- l'auteur du signalement a-t-il personnellement été témoin des faits signalés ?
- si vous êtes témoin, produisez-vous un document permettant d'attester que la victime des faits vous a autorisé à signaler ces faits en son nom ?

I. COORDONNÉES DE L'AUTEUR DU SIGNALLEMENT

Nom et Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

N° téléphone :

J'accepte d'être contacté sur ce numéro, aux horaires suivants :

Nom de la collectivité ou de l'établissement employeur:

Fonctions exercées, poste occupé:

Acceptez-vous que votre anonymat soit levé auprès de votre employeur et des éventuels mis en cause ?

- Oui
 Non

II. DESCRIPTIF DU SIGNALLEMENT

J'agis en qualité de :

- Victime des faits.....
 - Témoin des faits, dont la victime est M/Mme
 - Si vous êtes témoin, vos liens avec la victime (ex : collègue ...) :
- La victime vous a-t-elle expressément autorisé à intervenir en son nom ? oui non

Collectivité employeur de la victime :

Le présent signalement concerne les faits de :

- Violence physique ou verbale** (*l'acte de violence consiste en une contrainte illégitime, par l'usage de la force, dont le caractère illicite est lié à la brutalité des moyens employés*) ;
- Discrimination** (*Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée*) ;
- Harcèlement moral et/ou sexuel**, physique ou verbal (*Le harcèlement moral se traduit par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail du salarié susceptible :
1) De porter atteinte aux droits et à la dignité du salarié ;
2) D'altérer sa santé physique ou mentale ;
Ou 3) De compromettre son avenir professionnel.*
Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante) ;
- Agissement sexiste**, physique ou verbal (*Les agissements sexistes se traduisent par exemple par un rabaissement ou par l'installation d'un environnement d'insécurité et délétère envers la personne concernée, et ayant pour cause son sexe ou son genre*) ;
- Atteintes volontaires à votre intégrité physique, menaces ou tout autre acte d'intimidation.**

Description des faits (préciser les circonstances, le contexte, si les faits sont uniques ou répétés, s'ils se sont déjà produits auparavant, sous quelle forme et à quelle fréquence) :

Autres démarches déjà accomplies (préciser si la situation a conduit à un arrêt de travail, une demande de reconnaissance d'accident de service/maladie imputable au service, un dépôt de plainte, un signalement auprès du médecin de prévention, si d'autres destinataires éventuels ont été saisis de ce signalement) :

Décrire le cas échéant les éléments de preuve dont vous disposez ou les témoignages éventuels (ne pas oublier de joindre une copie de ces éléments à votre signalement) :

Avez-vous déjà adressé ce signalement à l'administration concernée ?

- Non
 Oui – Date / /

Si oui, par quel biais ?

Autres observations :

Date ://

Nom, prénom,

Signature

III. TRANSMISSION DU SIGNALLEMENT

Le présent signalement peut être adressé :

- Par mail : sigalement@esante-centre.fr
- Par courrier, sous pli portant la mention « confidentiel » :

GRADeS Centre-Val de Loire – Cellule de signalement
202 Boulevard Duhamel Du Monceau
45160 Olivet

N.B : Pensez à joindre tout document utile à la présentation de la situation objet du présent signalement

Si votre signalement est déclaré irrecevable, les données personnelles recueillies via le présent formulaire seront détruites sans délai. Si votre signalement est déclaré recevable, les données personnelles recueillies seront détruites dans les deux mois suivant la clôture de l'instruction.